

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°39/2022**

Séance Ordinaire du 7 juillet 2022

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : BROSSEAU Sylvie

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, STEPPE Virginie

**Procurations** : GHIRELLO Jean-Louis à HAMMOUDA Jeanine, ROUSSEAU Charline à DURAND Christophe, BRUNET François à CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie, POMPA Antoine à DARIO Alain

**Absent** : /

**Date de la convocation** :

30 juin 2022

**OBJET : ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE PAYS CATALAN – SUBVENTION 2022**

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2022, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour accorder à l'association « Vaincre la mucoviscidose en pays Catalan » une subvention d'un montant de 150 €. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association et propose de lui allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) à l'association « Vaincre la mucoviscidose en pays Catalan » sise 10 cami de Terrats 66300 SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, le Maire et le Secrétaire de séance ont signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

